

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 7 juin 2016 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : Madame BAUDOIN - Mme BERNARD - Mme BERTRAND - M. DUBREUIL – Mme LAFON - Mme MARLIAC- M. MAUREL.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER –Mme LACROIX- M. MARCHAND -Mme ROCHE- M. RIFFARD.

Excusés ayant donné procuration : Mme D'INTRONE - M. LAURENT-BONNE - M. LE POMMELEC - M. MORAND.

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 10 mai 2016.

Approbation à l'unanimité.

2 – Maquettes et régime de contrôle des connaissances des formations

Madame le Doyen précise que les modalités de contrôle des connaissances de la licence DEG seront examinées lors d'une prochaine réunion du Conseil. Seuls les tableaux détaillant les modalités des épreuves sont à l'ordre du jour. Monsieur Sébastien MARCHAND, responsable de la mention AES, présente aux membres du Conseil les rares modifications affectant les modalités d'épreuves.

Avis favorable à l'unanimité.

3) Régime des stages et régime spécial d'études

Madame le Doyen précise que le point sur le régime des stages sera fait à la prochaine séance du Conseil puis présente la charte relative au régime spécial d'études. Cette charte harmonise et précise ce qui était déjà fait dans les diverses formations de l'Université. Deux points en particulier peuvent être notés : l'adjonction des artistes de haut niveau à la liste des situations donnant droit à ce statut et le contrat pédagogique qui détaillera ce à quoi l'étudiant a droit en termes d'aménagement.

Le Conseil ne vote pas : le document lui est présenté pour information.

4 - Intervenants extérieurs

Madame le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe) et précise au Conseil que la commission ad hoc a donné son aval pour chacun d'eux.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

5. Questions diverses

Madame le Doyen présente au Conseil le calendrier universitaire tel que rectifié par la CFVU (changement des dates d'une semaine de vacances dans un souci d'harmonisation).

Madame le Doyen précise au Conseil la date de la prochaine réunion qui aura pour ordre du jour la modification des statuts. En effet, le mandat des membres actuels du Conseil se termine en septembre, des élections devront donc avoir lieu. Avant cela, les statuts doivent être revus pour être en accord avec la loi qui a été modifiée depuis leur adoption puis adoptés par le Conseil d'administration de l'Université début juillet.

Madame le Doyen présente ensuite au Conseil des éléments relatifs au budget de l'Ecole de Droit : bilan du budget 2015 (montant, taux d'exécution, répartition en dépenses et recettes) et projections pour le budget 2017 (en notant particulièrement les difficultés que constituent la nouvelle offre de formation, la possible augmentation des effectifs en licence, le passage à la GBCP et la fusion).

Madame le Doyen précise aussi au Conseil que le dialogue RH qui aura lieu début juillet permettra de connaître les possibilités de recrutements pour 2017. Pour 2016, ont été recrutés ou sont en cours de recrutement un maître de conférences en droit privé, un PRAG en lettres modernes, un professeur d'histoire du droit, deux associés en droit pénal et un en droit du travail ainsi que deux agrégés en droit public.

Madame le Doyen donne ensuite au Conseil des éléments sur la fusion en cours des Universités. Le vote du décret de fusion devrait intervenir au Conseil d'administration du 7 juillet, la négociation sur le contenu du décret étant encore en cours. En parallèle, l'analyse de la situation financière et la structuration administrative sont en cours.

Madame le Doyen rappelle au Conseil que Michel MORAND quittera ses fonctions de professeur associé à la rentrée et que son remplacement à la tête du master Droit social a été voté. Pour le remplacer à l'Institut d'Etudes Judiciaires, Madame le Doyen propose au Conseil que Yannick BLANDIN et Aurélia FAUTRE-ROBIN assurent les fonctions de co-directeurs dès la rentrée. L'IMAJ dans son ensemble reste placé sous la direction de Jean-François RIFFARD.

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Professeur DUBREUIL demande si l'augmentation des effectifs en licence pourrait conduire à un dédoublement des cours magistraux entre deux amphithéâtres. Madame le Doyen précise que des solutions techniques et informatiques devraient permettre, si le besoin s'en faisait sentir, de diffuser le cours dans un autre amphi.

Monsieur le Professeur DUBREUIL demande des précisions sur la campagne d'évaluation des enseignements. Madame le Doyen précise comment s'est déroulée la campagne qui est en est aujourd'hui au stade de la diffusion des résultats aux enseignants.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h25.

Clermont-Ferrand, le 21 juin 2016,

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND

